

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 janvier

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 12 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Jocelyn BAZUS, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, Claude RIOCHE, David BILLON-LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Nadine CHABOUD, Nadine ROUX, Mickaël BEL, Anthony MAHE, Carlos MARTINS, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

POUVOIR : Dominique BARRAT a donné pouvoir à Pierre EYMERY
Thomas CHABOUD a donné pouvoir à Claude RIOCHE

SECRETAIRE : Carlos MARTINS

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

Monsieur David BILLON-LAROUTE arrive à 19h49.

PROCES-VERBAL PRECEDENT

Madame le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2023 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, elle propose d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente les informations à l'ensemble de l'assemblée :

- La lettre municipale est arrivée en Mairie le 15/01/2024.
- Un administré nous a posé une question par mail en date de ce jour : « quand sera rétabli l'accès par la Polignat au-dessus de l'Ainan ? Une simple passerelle ? »

Madame le Maire répond que cela est de la compétence de la CAPV. A ce jour, aucune information pour des travaux.

Madame le Maire annonce son opposition au prochain vote du budget de la CAPV en invoquant le refus de l'augmentation de la taxe foncière par manque d'explication sur les besoins.

- La géothermie avec une exploitation par sondes géothermiques verticales : est envisagée pour L'école Val'Joie et la cantine. Une étude très précise vient d'être rendue à la commune. L'analyse de cette étude souligne la faisabilité de ce projet et répond favorablement au cahier des charges de l'ADEME permettant la demande de subvention Fonds Chaleur.

Madame le Maire propose à l'ensemble des élus un tour de table. Le projet de la géothermie est retenu pour l'école Val'Joie et la cantine.

II - INFORMATIONS DES DECISIONS

Néant.

III - POLE ADMINISTRATIF

➤ OBJET : POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE

Les descendants de Monsieur André BONNIN, résistant pendant la seconde guerre mondiale, arrêté et déporté, souhaitent lui rendre hommage et ont sollicité la commune pour qu'une manifestation soit organisée à sa mémoire.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de la famille de ce héros de la résistance en apposant une plaque commémorative sur la place André BONNIN.

André BONNIN, habitant de la commune, a bravé les interdits au risque de sa vie. Arrêté, par la Gestapo, transféré à la Prison de Montluc, puis direction le camp de Royallieu, près de Compiègne. Il décèdera dans un wagon du dernier train du 2 juillet 1944 pour le camp de Dachau. André BONNIN, résistant, est mort pour la France.

Cette cérémonie est prévue le samedi 27 avril 2024.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de la valider.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ OBJET : ASSOCIATION ENFANCE ET LOISIRS - CONVENTION DE COORDINATION DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES DES ECOLES (A COMPTER DU 01 FEVRIER 2024)

La convention de coordination des NAP traite de la mise à disposition d'un personnel de l'Association Enfance et Loisirs la Valdaine afin d'assurer des missions pour l'école élémentaire et maternelle durant l'année scolaire La mairie de St Geoire en Valdaine reste gestionnaire de ce temps scolaire mis en place dans le cadre de l'éducation nationale.

Cette coordination commence le 01er février 2024 et prendra fin au 07 juillet 2024, en relation avec le partenariat déjà mis en place dans l'encadrement des nouvelles activités périscolaires des écoles.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

DECIDE d'accepter ladite convention,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association « Enfance & Loisirs La Valdaine ».

Décision : adoptée à l'unanimité

IV - POLE FINANCIER

➤ OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE n° 3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Primitif 2023,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget :

DEPENSES*Fonctionnement*

0,00 €

Chap. 66 – Charges financières
66111 – Intérêts réglés à l'échéance

3 000,00 €
3 000,00 €

Chap. 011 – Charges à caractère générale
60632 – Fournitures de petit équipement

-3 000,00 €
-3 000,00 €

Total des Dépenses**0,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : DETR-DSIL : Ecole Val'Joie : Réhabilitation de la cantine et Installation d'un système de géothermie**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter l'Etat par le biais de la DETR et de la DSIL.

Dans le cadre d'une réflexion sur le remplacement (actuellement fioul) du système de chauffage pour son école et sa cantine, la commune de St Geoire en Valdaine souhaite étudier une solution énergétique par géothermie pour répondre aux besoins de chaleur.

L'étude réalisée fait suite à une note d'opportunité réalisée par l'AGEDEN qui avait étudié le bois et la géothermie.

La réhabilitation du restaurant scolaire est également envisagée (rénovation des murs, des sols, des plafonds, de l'éclairage, etc).

Il est ainsi proposé d'inscrire selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Dépenses HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de participation
Géothermie sur sondes verticales	224 135 €	Etat - DETR		40 %	89 654 €
		ADEME		27 %	61 700 €
		Autofinancement commune (20 % minimum du coût total HT)		33 %	72 781 €
Rénovation du Restaurant scolaire	55 140 €	Etat - DETR		40 %	22 056 €
		Autofinancement commune (20 % minimum du coût total HT)		60 %	33 084 €
TOTAL Dépenses	279 275€	TOTAL Recettes			279 275€

APPROUVE le projet pour l'école Val'Joie, à savoir l'installation d'un système de géothermie par sondes verticales et la rénovation du restaurant scolaire,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter l'Etat pour un montant de **111 710 €**.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : DETR : Réhabilitation de la Buvette et du réseau hydraulique à « La Martinette » / Aménagement ludo-sportif « La Combe »**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter l'Etat par le biais de la DETR.

Le site de La Martinette est un site très attractif puisqu'il est le lieu de rencontre des jeunes et des aînés. De nombreuses animations et manifestations (sportives, culturelles et autres) sont organisées sur ce site. Le gymnase, le centre de loisirs, la maison des associations, les terrains de tennis, de football, de pétanques, de boules, le city stade, etc. en font un lieu très vivant et dynamique.

La commune de St Geoire en Valdaine désire renforcer la sécurité et le fonctionnement de la buvette existante, situé aux abords du terrain de foot par l'installation de rideaux métalliques, des comptoirs seront également installés. Le souhait est d'équiper chaque bâtiment (ancien centre de loisirs – gymnase – buvette) d'un réseau hydraulique (chauffe-eaux, robinetterie, etc.).

Le site de La Combe également doté de divers aménagement ludo-sportif en font un lieu apprécié de toutes les familles et les écoles. Il est prévu la mise en place d'un sol souple en lieu est place de l'ancien cours de tennis ainsi que l'installation d'une table de ping-pong.

Il est ainsi proposé d'inscrire selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Dépenses HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de participation
Buvette La Martinette : rideaux métalliques motorisés	9 652 €	Etat - DETR		20 %	3 582,80 €
Buvette La Martinette : comptoir inox	5 097 €	Autofinancement commune (20 % minimum du coût total HT)		80 %	14 331,20 €
Buvette La Martinette : chauffe-eau + robinetterie	1 780 €				
Ancien centre de loisirs (maison des associations) : chauffe-eau + alimentation électrique	675 €				
Gymnase La Martinette : chauffe-eau + robinetterie	710 €				
La Combe : sol souple et table de ping-pong	24 284 €	Région AuRA		40 %	9 713,60 €
		Etat - DETR		20 %	4 856,80 €
		CA du Pays Voironnais		20 %	4 856,80 €
		Autofinancement commune (20 % minimum du coût total HT)		20 %	4 856,80 €
TOTAL Dépenses	42 198 €	TOTAL Recettes			42 198 €

APPROUVE le projet relatif à l'achats et travaux divers sur le site la Martinette (buvette, gymnase, ancien centre de loisirs) et de La Combe (sol souple et table de ping-pong),

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter l'Etat pour un montant de **8 439,60 €**.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : DETR : Création de trottoirs « La Demi-Lune – Plampalais »**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter l'Etat par le biais de la DETR.

Les travaux consistent à réaliser, sur une longueur d'environ 190ml, un aménagement de sécurité (création d'un trottoir). Situés sur la RD 28 et en agglomération, il est prévu de sécuriser cette voie qui est empruntée par de nombreux piétons.

En effet, il s'agit d'un axe de desserte de plusieurs quartier résidentiels assurant ainsi la jonction avec le réseau de transport en commun. De plus, il s'agit du cheminement habituel entre le centre Bourg doté de nombreux commerces et le Centre de Cotagon accueillant une centaine de résidents.

La création d'un trottoir et le rétrécissement de la largeur de la voie permettront le ralentissement de la vitesse des automobilistes (6m).

Le réseau d'eaux pluviales sera repris et canalisé sur une longueur d'environ 35ml.

Il est ainsi proposé d'inscrire selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Dépenses HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de participation
Travaux préliminaires	3 377,50 €	Etat - DETR		20 %	8 362,50 €
Cheminement piétons	29 180 €	Région AuRA		0 %	
Réseau eaux pluviales	5 415 €	Département de l'Isère		17 %	7 108,13 €
Divers	3 840 €	CA du Pays Voironnais		0 %	
		Total subventions		37 %	15 470,63 €
		Autofinancement commune (20 % minimum du coût total HT)		62 %	26 341, 87 €
TOTAL Dépenses	41 812,50 €	TOTAL Recettes		100,00 %	41 812,50 €

APPROUVE le projet de création de trottoirs « La Demi-Lune / Plampalais »,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter l'Etat pour un montant de **8 362,50€**

Décision : adoptée à l'unanimité

V - POLE RESSOURCES HUMAINES

➤ OBJET : MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 60 à 60 quater,

Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales,

Vu le décret n° 2004-678 du 8 juillet 2004 fixant le taux de la cotisation prévue à l'article L 11 bis du Code des pensions civiles et militaires de retraite,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la Fonction publique territoriale,

ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le temps partiel sur autorisation constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial.

Le temps partiel sur autorisation s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

Il peut également s'adresser aux agents titulaires à temps non complet lorsque son octroi est de droit.

Il peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou dans le cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service.

Le temps partiel sur autorisation (quotité comprise entre 50 et 99 %) :

L'autorisation qui ne peut être inférieure au mi-temps est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités du service.

ARTICLE 2 :

Madame le Maire propose à l'assemblée d'instituer le temps partiel sur autorisation et d'en fixer les modalités d'application :

- Les quotités du temps partiel sur autorisation sont fixées au cas par cas entre 50 et 99 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein,
- La durée des autorisations est fixée à 1 an. Le renouvellement se fait, par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. A l'issue de cette période, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.
- Les demandes devront être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée (pour la première demande),
- Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :

- à la demande des intéressés dans un délai de 2 mois avant la date de modification souhaitée,

- à la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité de service le justifie.
- Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice à temps partiel sur autorisation ne sera accordée qu'après un délai de 1 an,
- La réintégration à temps plein peut intervenir avant l'expiration de la période en cours, sur demande des intéressés, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée. Elle peut intervenir sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale,
- Les fonctionnaires stagiaires dont le statut prévoit l'accomplissement d'une période de stage dans un établissement de formation ou dont le stage comporte un enseignement professionnel (administrateurs territoriaux, conservateurs territoriaux du patrimoine et des bibliothèques) ne peuvent être autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel pendant la durée du stage.

DECIDE d'instituer le temps partiel sur autorisation pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Décision : adoptée à l'unanimité

VI - POLE ETUDES – TRAVAUX - PROJETS

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

Séance du Mardi 12 Décembre 2023

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux, Anthony Mahé

PRESENTS : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Véronique Mayeux.

EXCUSES : Pierre Eymery, Anthony Mahé

CERTIFICAT D'URBANISME

CUb 038 386 23 20037 – Récépissé le 13 septembre 2023 *Date extrême : 13 novembre 2023*

Demandeur : Wilfried TISSOT

Adresse du terrain : route de Cormérieu

Objet : projet de vente d'une habitation (400m² d'appartements, de garages, etc.) soit d'un seul tenant ou en la divisant en 3 lots en mitoyenneté.

Section (s) / Parcelle (s) : AO 74 – AO 207 – ZA 236

Zonage : As, Nhb3

↪ **Arrêté défavorable du 27/11/2023**

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 23 20058 – Récépissé le 16 juin 2023

Date extrême : 16 Août 2023

Demandeur : BANO Cyril

Adresse du terrain : 25 Montée des 3 Pierres

Objet : Transformation d'une fenêtre en porte fenêtre.

Section (s) / Parcelle (s) : AN 148, 149

Zonage : Uab1, Uab2

↪ **instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 10/08/2023 : le dossier sera rejeté si les pièces complémentaires ne sont pas déposées avant le 11/11/2023.**

↪ **Dossier rejeté**

DP 038 386 23 20086 – Récépissé le 10 octobre 2023

Date extrême : 10 novembre 2023

Demandeur : GIROUD GARAMPON Kévin

Adresse du terrain : 100 chemin du Fourrier

Objet : division parcellaire

Section (s) / Parcelle (s) : AT 209

Zonage : Ne

↪ **instruction CAPV : demande de pièces complémentaires en date du 06/11/2023**

↪ **Dépôt des pièces le 09/11/2023**

↪ **Arrêté favorable du 11/12/2023**

DP 038 386 23 20088 – Récépissé le 20 octobre 2023

Date extrême : 20 décembre 2023

Demandeur : DESNOU Téo

Adresse du terrain : 666 route du bourg

Objet : Changement menuiseries, installation VMC, pompe à chaleur

Section (s) / Parcelle (s) : AN 133

Zonage : Uab1

↪ **instruction ABF : avis défavorable**

↪ **avis défavorable de l'ABF et de la commission**

P 038 386 23 20089 – Récépissé le 20 octobre 2023

Date extrême : 20 décembre 2023

Demandeur : Pierre DELPHIN-POULAT

Adresse du terrain : Impasse de la Motte Castrale

Objet : Installation panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AW 253

Zonage : Ub

↪ **instruction ABF : avis favorable assorti de prescriptions**

↪ **avis favorable de l'ABF avec prescriptions et de la commission**

DP 038 386 23 20091 – Récépissé le 29 octobre 2023

Date extrême : 29 décembre 2023

Demandeur : Elodie VERDONCK

Adresse du terrain : 401 route du Petit Consuoz

Objet : remplacement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AV 140

Zonage : Ne et Neb1

↪ **instruction ABF : le service instructeur de l'ABF ne peut pas émettre d'avis du fait que les pièces obligatoires n'ont pas été fournies.**

↪ **demande de pièces complémentaires**

DP 038 386 23 20095 – Récépissé le 7 novembre 2023

Date extrême : 7 janvier 2024

Demandeur : Deborah Woodford

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : rénovation de la toiture : application d'un anti mousse et d'une peinture spéciale tuiles

Section (s) / Parcelle (s) : AM 266

Zonage : Uab1, Uaa

↪ **instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 07.12.2023**

↪ **demande de pièces complémentaires**

Nouvelle demande

DP 038 386 23 20096 – Récépissé le 8 novembre 2023

Date extrême : 8 janvier 2024

Demandeur : RENAULT Hélène

Adresse du terrain : Passage du Lavoir

Objet : rénovation de la toiture, remplacement menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AN 100

Zonage : Ub

↪ **instruction ABF : avis favorable assorti de prescriptions**

↪ **avis favorable de l'ABF avec prescriptions et de la commission**

DP 038 386 23 20097 – Récépissé le 14 novembre 2023

Date extrême : 14 décembre 2023

Demandeur : BERR Pascal

Adresse du terrain : Route des Egarrières

Objet : installation de 2 fenêtres de toit

Section (s) / Parcelle (s) : AB 16, 17

Zonage : Ne

↪ **avis favorable de l'ABF avec prescriptions et de la commission**

DP 038 386 23 20098 – Récépissé le 27 novembre 2023

Date extrême : 27 janvier 2024

Demandeur : MEYER Richard

Adresse du terrain : 182 rue Pasteur

Objet : Aménagement d'une terrasse

Section (s) / Parcelle (s) : AM19

Zonage : Uab1

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 23 20099 – Récépissé le 28 novembre 2023

Date extrême : 28 janvier 2024

Demandeur : SCI LA COTTE – ROUX Jules

Adresse du terrain : 46 Place André Chaize

Objet : Réfection toiture, modification fenêtres, volets roulants

Section (s) / Parcelle (s) : AN 37

Zonage : Ua, Uab1

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 23 20100 – Récépissé le 29 novembre 2023

Date extrême : 29 décembre 2023

Demandeur : FABIANI Patrick

Adresse du terrain : 920 route de Cormérieu

Objet : Extension ossature bois sur dalle en béton, une verrière 4x4,5

Section (s) / Parcelle (s) : AO58

Zonage : Nhb2, As, Nhb3

↪ **demande de pièces complémentaires**

DP 038 386 23 20101 – Récépissé le 30 novembre 2023

Date extrême : 30 janvier 2024

Demandeur : BRUNJAIL Julien

Adresse du terrain : 590 route de St Sulpice

Objet : Agrandissement ouvertures, et remplacement menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AW 388

Zonage : Ub

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 23 20102 – Récépissé le 03 décembre 2023

Date extrême : 3 janvier 2024

Demandeur : VINDEMIATRIX SCI

Adresse du terrain : 688 route des Brosses

Objet : Rénovation piscine

Section (s) / Parcelle (s) : AP 14

Zonage : Aa, Ab1

↪ **avis favorable de la commission**

DP 038 386 23 20103 – Récépissé le 05 décembre 2023

Date extrême : 5 janvier 2024

Demandeur : CHARIGNON Bernard

Adresse du terrain : 2100 route de Cormérieu

Objet : Remplacement menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AR138, 139

Zonage : Nh, Nhb1

↪ *avis favorable de la commission*

DP 038 386 23 20104 – Récépissé le 06 décembre 2023

Date extrême : 6 février 2024

Demandeur : FAYOLLE Raphaël
Adresse du terrain : 24 place A.Chaize

Objet : Remplacement porte

Section (s) / Parcelle (s) : AN 186

Zonage : Ua

↪ *instruction ABF en cours*

DP 038 386 23 20105 – Récépissé le 11 décembre 2023

Date extrême : 11 Janvier 2024

Demandeur : VANSTAEVEL Jean Pierre
Adresse du terrain : 150 route des Mille Martyrs

Objet : Réfection Toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 169

Zonage : Ubb4, Uba

↪ *instruction ABF en cours*

DP 038 386 23 20106 – Récépissé le 11 décembre 2023

Date extrême : 11 Janvier 2024

Demandeur : ELIA Jacques
Adresse du terrain : 621 route du Grosset

Objet : Changement menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AD 378

Zonage : Nh

↪ *avis favorable de la commission avec prescriptions*

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 23 20005 – Récépissé le 14 avril 2023

Date extrême : 14 juin 2023

Demandeur : BOULADJINE Selim
Adresse du terrain : 231 Voie des Cités

Objet : Construction d'une maison sur deux niveaux avec garage + abri de jardin.

Section (s) / Parcelle (s) : AH 212, AH 213

Zonage : Aa, Uba, Ubb4

↪ *Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires*

↪ *Pièces complémentaires déposées le 25/07/2023*

↪ *Arrêté de refus du 22/09/2023*

↪ *Recours gracieux du 02/10/2023*

PC 038 386 23 20008 – Récépissé le 14 juin 2023

Date extrême : 14 septembre 2023

Demandeur : GIROUD-GARAMPON Clément
Adresse du terrain : 147 rue du Chatelard

Objet : Extension d'un garage

Section (s) / Parcelle (s) : AV 84

Zonage : Nheb1, Ne

↪ *Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires en date du 06/07/2023*

↪ *Dépôt des pièces demandées le 24/07/2023*

↪ *Arrêté favorable du 10/11/2023*

PC 038 386 21 20019-M01 – Récépissé le 08/08/2023

Date extrême : 8 novembre 2024

Demandeur : Mario GRISAFFI

Adresse du terrain : 310 route des Balcons de la Valdaine – lotissement « Les Hauts de Champs Morel »

Objet : Déplacement du muret défectueux

Section (s) / Parcelle (s) : AL 575

Zonage : Ubb1

↳ **Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires en date du 07/09/2023**

↳ **Dépôt des pièces demandées le 13/09/2023**

↳ **Arrêté favorable du 10/11/2023**

PC 038 386 23 20010 – Récépissé le 25/09/2023

Date extrême : 26 janvier 2024

Demandeur : LANGLOIS Michaël et Sandrine

Adresse du terrain : 531 route du Petit Consuoz

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AV 165

Zonage : Ne, Nea

↳ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20011 – Récépissé le 02/10/2023

Date extrême : 2 décembre 2024

Demandeur : GAEC DES FAYEUX

Adresse du terrain : 390 Voie des Fayeux

Objet : Construction de 2 bâtiments agricoles

Section (s) / Parcelle (s) : AX 197

Zonage : Ab2, A, Ao

↳ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20012 – Récépissé le 19/10/2023

Date extrême : 19 janvier 2024

Demandeur : GAEC DES SIM

Adresse du terrain : impasse de Paradis

Objet : couverture d'un ancien silo agricole pour stockage de fourrage. Modification et agrandissement de cette couverture.

Section (s) / Parcelle (s) : AC 14

Zonage : Nh, Nh2

↳ **Instruction CAPV en cours**

Nouvelle demande

PC 038 386 23 20013 – Récépissé le 05/12/2023

Date extrême : 5 février 2024

Demandeur : EURL AUX BIAUX LEGUMES

Adresse du terrain : GRAILLA

Objet : Reconstruction à l'identique

Section (s) / Parcelle (s) : AS 331

Zonage : As

↳ **Instruction CAPV en cours**

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

Séance du Mardi 9 Janvier 2024

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux, Anthony Mahé

PRESENTS : Bernard Collet-Beillon, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux.

EXCUSES : Jocelyn Bazus, Anthony Mahé.

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 23 20091 – Récépissé le 29 octobre 2023

Date extrême : 29 décembre 2023

Demandeur : Elodie VERDONCK

Adresse du terrain : 401 route du Petit Consuoz

Objet : remplacement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AV 140

Zonage : Ne et Neb1

↪ **instruction ABF : le service instructeur de l'ABF ne peut pas émettre d'avis du fait que les pièces obligatoires n'ont pas été fournies.**

DP 038 386 23 20095 – Récépissé le 7 novembre 2023

Date extrême : 7 janvier 2024

Demandeur : Deborah Woodford

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : rénovation de la toiture : application d'un anti mousse et d'une peinture spéciale tuiles

Section (s) / Parcelle (s) : AM 266

Zonage : Uab1, Uaa

↪ **instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 07.12.2023**

DP 038 386 23 20098 – Récépissé le 27 novembre 2023

Date extrême : 27 janvier 2024

Demandeur : MEYER Richard

Adresse du terrain : 182 rue Pasteur

Objet : Aménagement d'une terrasse

Section (s) / Parcelle (s) : AM19

Zonage : Uab1

↪ **avis favorable avec prescriptions de l'ABF et de la commission**

DP 038 386 23 20099 – Récépissé le 28 novembre 2023

Date extrême : 28 janvier 2024

Demandeur : SCI LA COTTE – ROUX Jules

Adresse du terrain : 46 Place André Chaize

Objet : Réfection toiture, modification fenêtres, volets roulants

Section (s) / Parcelle (s) : AN 37

Zonage : Ua, Uab1

↪ **instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 02.01.2024**

DP 038 386 23 20100 – Récépissé le 29 novembre 2023

Date extrême : 29 décembre 2023

Demandeur : FABIANI Patrick

Adresse du terrain : 920 route de Cormérieu

Objet : Extension ossature bois sur dalle en béton, une verrière 4x4,5

Section (s) / Parcelle (s) : AO58

Zonage : Nhb2, As, Nhb3

↪ **demande de pièces complémentaires du 15.12.2023**

DP 038 386 23 20101 – Récépissé le 30 novembre 2023

Date extrême : 30 janvier 2024

Demandeur : BRUNJAIL Julien

Adresse du terrain : 590 route de St Sulpice

Objet : Agrandissement ouvertures, et remplacement menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AW 388

Zonage : Ub

↪ **avis favorable avec prescriptions de l'ABF et de la commission**

DP 038 386 23 20104 – Récépissé le 06 décembre 2023

Date extrême : 6 février 2024

Demandeur : FAYOLLE Raphaël

Adresse du terrain : 24 place A.Chaize

Objet : Remplacement porte

Section (s) / Parcelle (s) : AN 186

Zonage : Ua

↪ **avis favorable avec prescriptions de l'ABF et de la commission**

Nouvelle demande

DP 038 386 23 20105 – Récépissé le 11 décembre 2023

Date extrême : 11 Janvier 2024

Demandeur : VANSTAEVEL Jean Pierre

Adresse du terrain : 150 route des Mille Martyrs

Objet : Réfection Toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 169

Zonage : Ubb4, Uba

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 23 20107 – Récépissé le 11 décembre 2023

Date extrême : 11 janvier 2024

Demandeur : FIETTE Isabelle

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : pose de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AD 287

Zonage : Nh, A et Ab1

DP 038 386 23 20108 – Récépissé le 15 décembre 2023

Date extrême : 15 février 2024

Demandeur : LORTJEAN Corentin

Adresse du terrain : 8 Route du Sabotier

Objet : Pose de menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AN 32

Zonage : Ua, Uab2

↪ **instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 15.12.2023**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 23 20005 – Récépissé le 14 avril 2023

Date extrême : 14 juin 2023

Demandeur : BOULADJINE Selim

Adresse du terrain : 231 Voie des Cités

Objet : Construction d'une maison sur deux niveaux avec garage + abri de jardin.

Section (s) / Parcelle (s) : AH 212, AH 213

Zonage : Aa, Uba, Ubb4

↪ **Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires**

↪ **Pièces complémentaires déposées le 25/07/2023**

↪ **Arrêté de refus du 22/09/2023**

↪ **Recours gracieux du 02/10/2023**

PC 038 386 23 20010 – Récépissé le 25/09/2023

Date extrême : 26 janvier 2023

Demandeur : LANGLOIS Michaël et Sandrine

Adresse du terrain : 531 route du Petit Consuoz

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AV 165

Zonage : Ne, Nea

↪ **Instruction CAPV en cours**

↪ **arrêté de refus du 19.12.2023**

PC 038 386 23 20011 – Récépissé le 02/10/2023

Date extrême : 2 décembre 2023

Demandeur : GAEC DES FAYEUX

Adresse du terrain : 390 Voie des Fayeux

Objet : Construction de 2 bâtiments agricoles

Section (s) / Parcelle (s) : AX 197

Zonage : Ab2, A, Ao

↪ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20012 – Récépissé le 19/10/2023

Date extrême : 19 janvier 2024

Demandeur : GAEC DES SIM

Adresse du terrain : impasse de Paradis

Objet : couverture d'un ancien silo agricole pour stockage de fourrage. Modification et agrandissement de cette couverture.

Section (s) / Parcelle (s) : AC 14

Zonage : Nh, Nhb2

↳ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20013 – Récépissé le 05/12/2023

Date extrême : 5 février 2024

Demandeur : EURL AUX BIAUX LEGUMES

Adresse du terrain : GRAILLA

Objet : Reconstruction à l'identique

Section (s) / Parcelle (s) : AS 331

Zonage : As

↳ **Instruction CAPV : demande de pièces complémentaires du 22.12.2023**

Prochaine commission d'urbanisme le 06/02/2024 à 19h30

VII - POLE SCOLAIRE - CULTURE

Nicole Brestaz prend la parole pour informer que les sorties de skis ont débuté.

VIII - INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Madame le Maire donne la parole à Carlos MARTINS pour faire un retour de la Commission Economie, Agriculture, Tourisme.

La commission Tourisme informe que le service sera présent au Salon du randonneur les 22,23 et 24 mars 2024 à la Cité Internationale de Lyon afin de valoriser son offre d'itinérance auprès d'un bassin urbain de proximité.

La commission Economie en charge du commerce et de l'artisanat poursuit le dispositif « Solution Performance globale ». La Région et la CAPV continue l'accompagnement et le financement des investissements pour les commerces et l'artisanat.

Pierre EYMERY prend la parole afin d'effectuer un retour de la Commission Transition Ecologique. Le Pays Voironnais est lauréat de l'AMI ADEME « Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments et parcs de stationnement des collectivités territoriales en région Auvergne-Rhône-Alpes ».

Le mercredi 31 janvier 2024 à 18h une réunion a lieu avec la DDT « spéciale ZAEnR » pour les communes du Pays Voironnais afin de définir leurs zones d'accélération des énergies renouvelables.

Une information aux communes est faite pour le lancement d'un questionnaire évaluant les besoins d'assistance aux communes en matière d'OAP.

Madame le Maire informe l'Assemblée que le site internet sera terminé le 31/01/2024.

Madame le Maire clôture la séance à 21h36.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 février à 19h45.